

Plan de développement de la zone agricole

PLAN 2 ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES

-  Site d'intérêt faunique et floristique
-  Canopée en zone agricole (CMM)
-  Secteur de non-remblai identifié par la MRC
-  Plaine inondable identifiée par la MRC et les municipalités locales ou par le CEHQ
-  Plaine inondable identifiée par la convention Canada-Québec
-  Zone de risque d'érosion et de glissement de terrain

Milieux humides du PMAD (en zone agricole)

-  Eau peu profonde
-  Marais
-  Marécage
-  Prairie humide
-  Tourbière boisée
-  Tourbière ombrotrophe (bog)

-  Limite de la MRC
-  Limite municipale
-  Hydrographie

Réseau routier

-  Locale
-  Autoroute
-  Route

- Site d'intérêt faunique et floristique**
- # 1. Bois métropolitain de Brossard-La Prairie
 - # 2. Corridor vert de Châteauguay-Léry
 - # 3. Autres bois de La Prairie
 - # 4. Tronçon de la Rivière Saint-Jacques
 - # 5. Digue et îlots de la voie maritime et embouchure des rivières La Tortue et Saint-Régis
 - # 6. Rapides de Lachine
 - # 7. Îles de la Paix
 - # 8. Pointe Goyette
 - # 9. Corridor forestier Léry-Beauharnois
 - # 10. Parc de Conservation de La Prairie



Service de l'aménagement du territoire
9 FÉVRIER 2018

